Et si on faisait ça à ton gosse ? 8

Soumis par Administrator
09-04-2009

« Et si on faisait ça à ton gosse ? » « Ca », c’est le viol, l’acte de barbarie, le meurtre qui a conduit untel à répondre de son acte devant la justice, avant de subir le « juste châtiment » dont nous, abolitionnistes, dénonçons le bien fondé.
Mais renversons la question : « Et si ton gosse avait commis un crime, et qu’il était poursuivi ? » Combien de mères, combien de bons pères de famille se mettraient alors, par amour – ou peut-être, aussi, par peur du scandale – à protéger leur enfant par tous les moyens, à tenter de le soustraire à la justice ? Combien, une fois leur gosse arrêté et incarcéré, lui prodigueraient les soins les plus attentifs, les plus délicats ? Et essayeraient de comprendre son geste ? Etc.
Certes, la cassure du jugement et de l’enfermement ruine bien des liens familiaux. Mais les visites au parloir sont suffisamment nombreuses pour qu’on se persuade que, souvent, lorsqu’un gosse a commis une « faute », les siens sont bien les seuls à ne pas le condamner.